



Balisage des plages du centre-ville et de l'Anglade

- Zone d'interdiction aux engins à moteur (ZIEM)
- Zone Réservée uniquement aux baigneurs (ZRUB)
- Zone de Mouillage Propre
- ZIM sortie du port
- Chenaux
- Emissaire
- Limite des 300m
- poste de secours
- Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)

- Zone réservée aux embarcations de secours
- Interdit aux navires à moteur
- Navigation autorisée pour les navires à moteur
- Chenal de départ et d'arrivée pour les navires à voile
- Baignade autorisée
- Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)

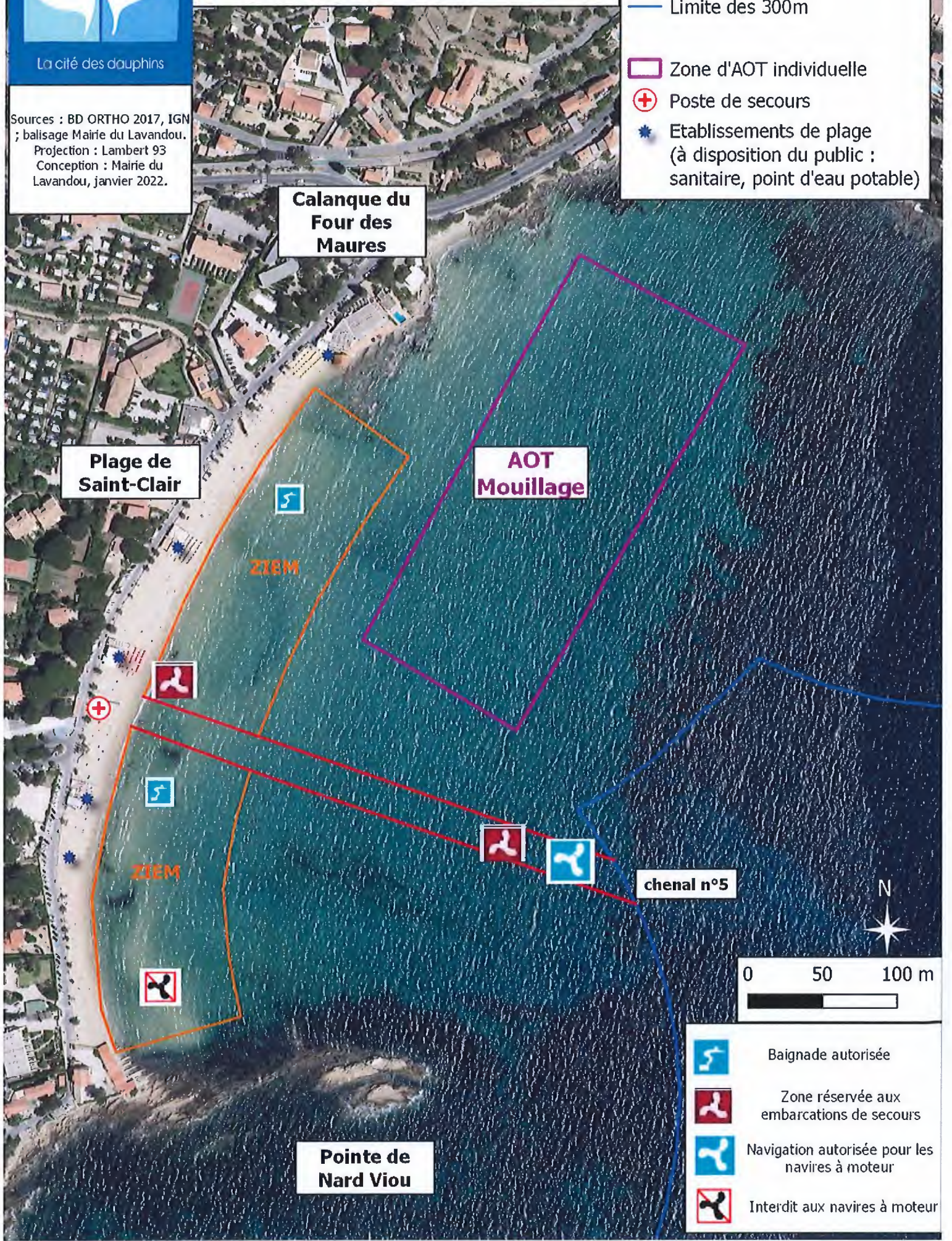
Sources : BD ORTHO 2017, IGN ; ballisage Mairie du Lavandou.
 Projection : Lambert 93
 Conception : Mairie du Lavandou, janvier 2022.



Balisage de la plage de Saint-Clair

Sources : BD ORTHO 2017, IGN ; balisage Mairie du Lavandou.
Projection : Lambert 93
Conception : Mairie du Lavandou, janvier 2022.

- Zone d'interdiction aux engins à moteur (ZIEM)
- Chenaux
- Limite des 300m
- Zone d'AOT individuelle
- Poste de secours
- Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)



Calanque du Four des Maures

Plage de Saint-Clair

AOT Mouillage

chenal n°5

Pointe de Nard Viou

- Baignade autorisée
- Zone réservée aux embarcations de secours
- Navigation autorisée pour les navires à moteur
- Interdit aux navires à moteur



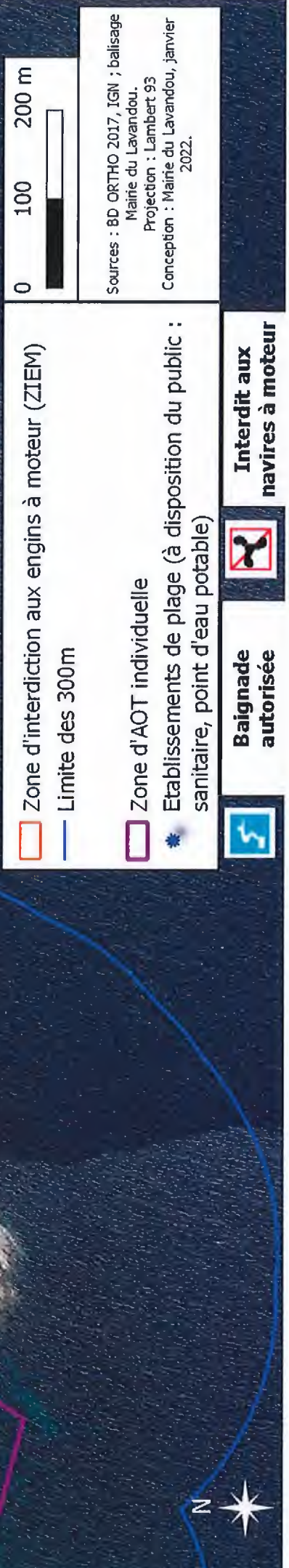
Balisage des plages de la Fossette et d'Aiguebelle

Plage de Jean-Blanc

Plage d'Aiguebelle

Plage de la Fossette

AOT
Mouillage



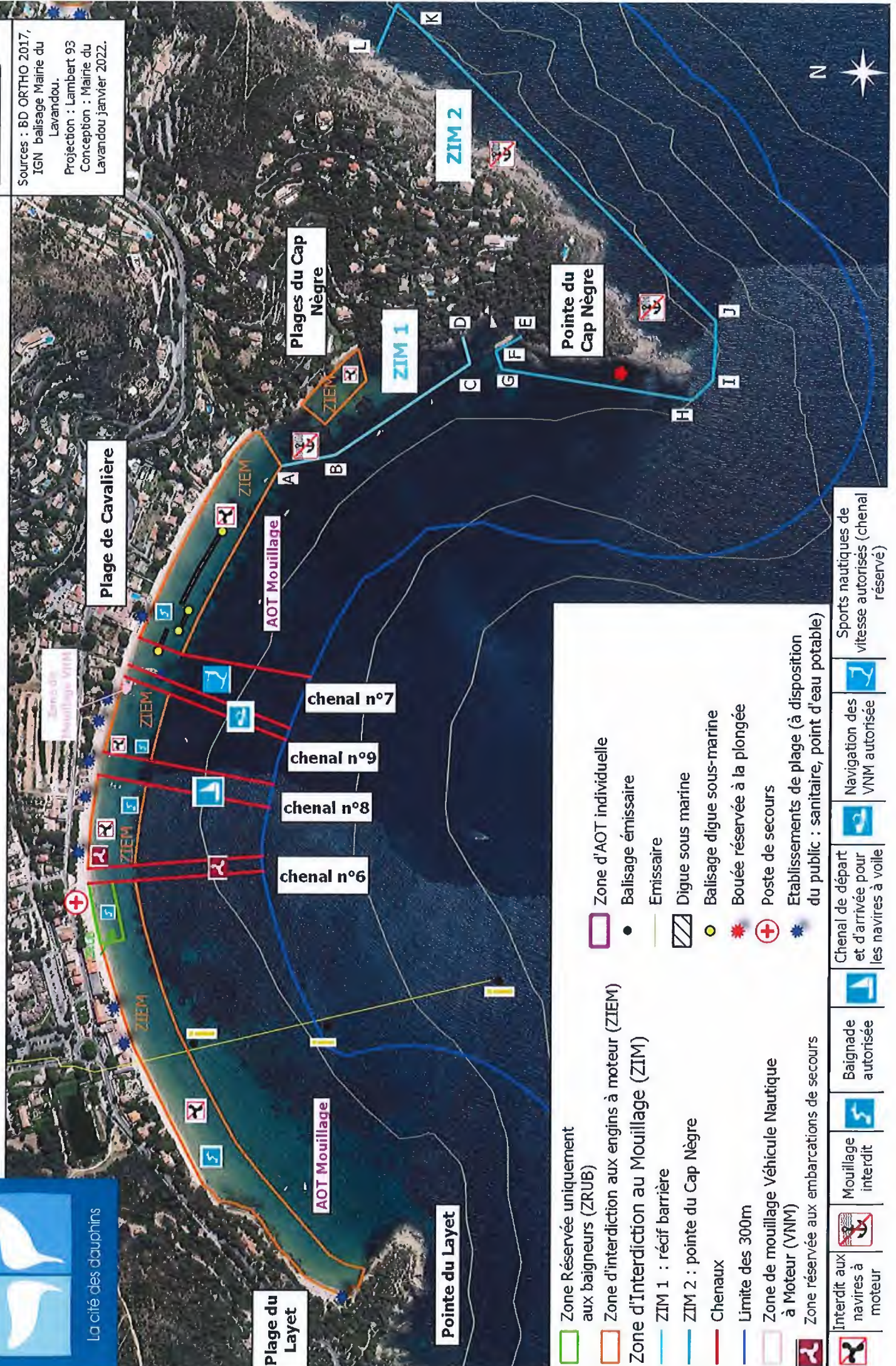


Balises des plages du Layet, de Cavalière et du Cap Nègre

0 100 200 m

Sources : BD ORTHO 2017,
IGN Balisage Mairie du
Lavandou.

Projection : Lambert 93
Conception : Mairie du
Lavandou janvier 2022.



	Zone Réserve uniquement aux baigneurs (ZRUB)		Zone d'AOT individuelle		Balisage émissaire		Balisage digue sous-marine		Bouée réservée à la plongée		Poste de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)
	Zone d'interdiction aux engins à moteur (ZIEM)		Emissaire		Digue sous marine		Bouée réservée à la plongée		Poste de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Zone d'Interdiction au Mouillage (ZIM)		Digue sous marine		Bouée réservée à la plongée		Poste de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	ZIM 1 : récif barrière		Bouée réservée à la plongée		Poste de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	ZIM 2 : pointe du Cap Nègre		Poste de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Chenaux		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Limite des 300m		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Zone de mouillage Véhicule Nautique à Moteur (VNM)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Zone réservée aux embarcations de secours		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Interdit aux navires à moteur		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Mouillage interdit		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Baignade autorisée		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		
	Chenal de départ et d'arrivée pour les navires à voile		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)		Navigation des VNM autorisée		Sports nautiques de vitesse autorisés (chenal réservé)		

Plage du Layet

Pointe du Layet

Plage de Cavalière

Plages du Cap Nègre

Pointe du Cap Nègre

AOT Mouillage

chenal n°6

chenal n°8

chenal n°9

chenal n°7

ZIM 2

ZIM 1



Balisage de la plage de Pramousquier



Rayol-Canadel sur Mer

limite communale

Plage de Pramousquier

Le Lavandou

AOT Mouillage

ZIEM

Zone d'interdiction aux engins à moteur (ZIEM)

Limite des 300m

Zone d'AOT individuelle

Etablissements de plage (à disposition du public : sanitaire, point d'eau potable)

Interdit aux navires à moteur

Baignade autorisée



0 100 200 m



Sources : BD ORTHO 2017, IGN ; balisage Mairie du Lavandou.

Projection : Lambert 93

Conception : Mairie du Lavandou, janvier 2022.